

METIERS DU BATIMENT EN ACCES DIFFICILE

La profession et son marché

L'évolution de l'activité des « Travaux d'Accès Difficiles » suit une courbe de croissance constante depuis sa création il y a une quarantaine d'années, avec des perspectives optimistes pour les années à venir. Sur le plan national, le SFETH (Syndicat Français des Entreprises de Travaux en Hauteur) a recensé dans le BTP 376 entreprises dont l'activité principale est les travaux sur cordes (dont 65 entreprises individuelles ou artisans).

La population est estimée à 2800 salariés pour les entreprises recensées et d'environ 3000 intérimaires Cordiste réguliers en France.

Il faut ajouter à ces chiffres les entreprises et le personnel pour qui les travaux sur cordes sont une activité occasionnelle ou ne constituent pas l'activité principale, les filières du nettoyage et l'événementiel pour lesquels les données n'existent pas aujourd'hui.

Des certifications nécessaires

CQP 1 CORDISTE

Le CQP Cordiste correspond au niveau de compétence minimum qu'un Cordiste doit maîtriser avant d'entrer dans la profession.

Dans le dispositif CQP Cordiste, les exigences correspondent aux obligations du décret 2004-924 du 1er septembre 2004 et de la circulaire DRT 2005-08 du 27 juin 2005 qui précisent les conditions de la formation du personnel pour réaliser des travaux en hauteur sur cordes : (article R4323-89) pour travailler sur cordes [...les travailleurs reçoivent une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées et aux procédures de sauvetage...]

Sur les bases du référentiel de compétence élaboré collégialement par la filière cordiste française, ce premier niveau de certification valide les aptitudes et les connaissances initiales indispensables pour travailler en sécurité sur cordes dans un cadre réglementaire strict.

Sur les épreuves du CQP Cordiste, le candidat doit être capable d'identifier les difficultés techniques et d'avoir les bonnes réponses pour montrer qu'il a les capacités à évoluer en sécurité dans les situations de travail habituelles qu'il rencontrera sur les chantiers. Le candidat doit être suffisamment autonome pour :



Maîtriser ses outils afin de franchir les passages techniques d'un parcours de cordes



Identifier les difficultés techniques et faire les bons choix pour se déplacer en sécurité



Réaliser des techniques de secours simple dans les configurations habituelles de travail



Équiper un poste de travail sur des ancrages identifiés

CQP 2 TECHNICIEN CORDISTE

Le CQP Technicien Cordiste est la certification du Cordiste Professionnel. On peut y prétendre après une expérience significative en tant que cordiste.

Dans le système de référence de la branche professionnelle, c'est la certification définitive du Cordiste. Le cordiste détenteur du CQP Technicien Cordiste n'est ni un Super-Cordiste, ni un expert de la corde, ni un chef d'équipe ou de chantier, c'est un cordiste qui possède un vécu du métier dans son domaine de spécialité (T.P., Bâtiments, Industrie, etc.).

Le CQP technicien Cordiste correspond au niveau de compétences nécessaires pour travailler en autonomie sur cordes. En plus de la maîtrise des techniques de corde, il valide une expérience professionnelle, des connaissances techniques, des aptitudes à utiliser pour travailler et une attitude professionnelle.

Le cordiste titulaire du CQP Technicien Cordiste doit avoir en plus de ses capacités à maîtriser les techniques dans des configurations de travail habituelles, des capacités d'anticipation et d'analyse des situations professionnelles afin de faire les bons choix techniques qu'il justifiera dans un langage professionnel. Il accompagne le cordiste CQP Cordiste dans l'acquisition de son expérience.



Les qualités du cordiste

- ▶ Polyvalent
- ▶ Meticuleux
- ▶ Attentif
- ▶ Respectueux des process
- ▶ Ne pas être soumis au vertige

Devenir cordiste : un parcours professionnel en plusieurs étapes

Vous pensez que le moyen d'accès sur corde est fait pour un étudiant ?
Il peut bénéficier d'une formation et d'une intégration au sein d'une entreprise reconnue.

1

La première étape de votre parcours pour devenir cordiste est un entretien avec l'agence d'emploi temporaire CORDIAL qui validera la motivation et la perception de l'aspirant cordiste.

2

Si validation, la deuxième étape sera l'obtention du CQP1 sur 1 mois (formation pris en charge + salaire)

3

Puis intégration dans une entreprise de travaux d'accès difficile, pendant 6 mois en tant qu'intérimaire puis la possibilité de passer ensuite salarié.